



Titre de séjour « Stagiaire »

Pour cette catégorie de titre de séjour, une copie simple des documents est suffisante.

Les documents non rédigés en français, allemand ou en anglais doivent être accompagnés d'une traduction conforme réalisée par un traducteur assermenté.

Informations sur le dossier

Nom du demandeur

Ambassade

Date de la demande

N° de dossier

Type de visa demandé (n° de section)

Documents obligatoires

- ☐ Formulaire de demande de visa national dûment rempli et signé (disponible sur guichet.lu ou auprès de l'ambassade/du consulat)
- ☐ Une photo d'identité conforme aux normes OACI, datant de moins de 3 mois. Une photo non conforme sera refusée.
- ☐ Passeport intégral du demandeur en cours de validité
 - Votre passeport doit être valide pour au moins 6 mois au-delà de la durée du séjour envisagé.
 - Il ne doit pas avoir été délivré depuis plus de 10 ans.
- ☐ Extrait datant de moins de trois mois du casier judiciaire du pays de résidence actuel ou affidavit si impossibilité motivée d'obtenir un extrait du casier judiciaire (si le demandeur est majeur)
- ☐ Autorisation parentale au cas où le demandeur n'a pas atteint l'âge de 18 ans
- ☐ Preuve que le demandeur a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur dans les deux ans qui précèdent la date de la demande, ou qu'il suit un cycle d'études menant à l'obtention d'un tel diplôme
- ☐ Dernier diplôme d'enseignement supérieur obtenu dans les deux dernières années, ou preuve d'inscription dans un cycle d'études d'enseignement supérieur actuellement poursuivi
- ☐ Convention de stage pour un stage au Luxembourg prévoyant une formation théorique et pratique, contenant la description du programme, la durée du stage, les conditions de placement et d'encadrement, ainsi que les heures de stage
- ☐ Preuve de ressources suffisantes (au moins 80% du REVIS en vigueur), prouvée par la convention de stage, une attestation de bourse ou de prêt étudiant, une attestation bancaire, ou une attestation de prise en charge
- ☐ Attestation de prise en charge d'un stagiaire, à fournir par l'entité d'accueil (voir spécimen). Ce document est à télécharger via guichet.lu.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur
Direction des affaires consulaires et
des relations culturelles internationales



Titre de séjour valable émis par un autre Etat membre de l'Union européenne si le demandeur réside déjà dans l'espace Schengen

i Spécimen disponible : attestation de prise en charge d'un stagiaire.